

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 75 (1930)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

*A propos des dernières admissions à l'Ecole supérieure de guerre.—
Les sous-officiers de carrière. — Enfants de troupe.*

Une nouvelle promotion vient d'être admise à l'Ecole supérieure de guerre. Elle comprend 73 officiers dont 41 fantassins, 5 cavaliers, 9 artilleurs, 5 sapeurs, 9 coloniaux dont 7 fantassins et 2 artilleurs, 2 gendarmes, 2 aviateurs. A un autre point de vue, cette promotion se répartit entre un chef de bataillon (aviateur), 26 capitaines, 46 lieutenants.

Quelles observations peut-on déduire de ces chiffres ?

Deux points, à mon avis, sont particulièrement frappants : la prépondérance de l'arme de l'infanterie qui se conjugue avec la persistance selon laquelle les artilleurs boudent l'état-major et, deuxièmement, l'abondance des lieutenants.

Ce dernier point prouve que l'on se prépare très jeune à l'Ecole de guerre ; autrement dit, que tout officier ayant quelque ambition ou le goût du travail, s'empresse de s'évader hors des corps de troupe. Situation regrettable, certes, car en somme, le corps de troupe n'est-il pas la chose essentielle dans une armée ? C'est malheureusement un fait trop généralisé que nos régiments sont en ce moment, l'objet d'un profond discrédit et il serait utile que le haut commandement s'efforçât de remonter ce courant de désaffection autrement que par des compliments dits du bout des lèvres et non suivis de réalités tangibles, après chacune des nombreuses inspections auxquelles il se livre.

Nos régiments sont discrédités par la composition hétéroclite de leurs cadres, officiers et sous-officiers, par la faiblesse de leurs effectifs en hommes de troupe, par une instabilité continue, soit collective, soit individuelle, enfin par la médiocrité des tâches dans lesquelles chacun se voit confiné. Une armée permanente ne vit militairement que par ses corps de troupe. Au lieu de mettre ceux-ci au rang de serviteurs de tous les autres rouages, préparation militaire, instruction physique, services et états-majors, réservistes, etc.,

ce sont ces derniers rouages qui devraient, au contraire, être orientés et constitués en vue de la bonne tenue des premiers.

L'éloignement des artilleurs de l'Ecole de guerre laisserait-il entendre que ce que nous venons de dire ne s'applique pas aux corps de troupe de l'artillerie ? Ce serait une conclusion tout à fait illusoire et parfaitement fausse. En réalité, l'artillerie fournit peu de candidats au service d'état-major parce que tous ceux qui, dans cette arme, sortent de l'Ecole polytechnique et se trouvent, par suite, munis d'un bagage scientifique et d'une culture générale tant soit peu étendus, ou bien quittent l'armée pour entreprendre des carrières civiles où les rémunérations sont autrement avantageuses que nos maigres soldes ; ou bien, à défaut, ils s'orientent vers la technicité, un sérieux effort ayant été accompli chez nous pour maintenir dans l'armée les officiers techniciens.

Est-il meilleur hommage rendu à ces derniers que le maintien en activité, sans limite d'âge, récemment prononcé en faveur du général Ferrié ? On sait que cette haute récompense était jusqu'à présent réservée aux généraux ayant commandé en chef une armée ou un groupe d'armées devant l'ennemi. Or voici que le général Ferrié, homme de science éminent, connu dans le monde entier pour ses importants travaux sur la T. S. F., vient d'être l'objet de la même distinction au titre d'inspecteur général des troupes de communication.

On ne saurait qu'applaudir à un si judicieux éclectisme et nous voulons espérer qu'un tel geste de la part du gouvernement ne sera point dépourvu d'efficacité. Mais il n'en résultera pas un artilleur de plus dans le service d'état-major, tout au contraire sans doute. Et c'est cela qui paraît regrettable, pour l'état-major lui-même d'abord, pour le recrutement des hautes charges militaires ensuite. Il ne faut pas oublier, en effet, que nos meilleurs grands chefs de la guerre, un Joffre, un Foch, un Fayolle, sont sortis de l'Ecole polytechnique et que deux sur trois de ces grands chefs étaient passé par l'Ecole de guerre où ils s'étaient avérés des maîtres les plus réputés de l'enseignement dans cette école.

La présence de deux officiers de gendarmerie dans la promotion actuelle est-elle l'indice qu'une doctrine guerrière serait en cours d'élaboration destinée à combattre tout mouvement insurrectionnel à l'intérieur du pays ? Peut-être ne serait-il pas inutile de se pré-munir contre des actes révolutionnaires provoqués par les propagandes subversives de la III^e Internationale communiste...

* * *

Il y a autre chose, en ce qui concerne nos officiers d'état-major et que n'expriment point les chiffres cités plus haut ; c'est la qualité intellectuelle des promotions d'aujourd'hui. Le nombre d'officiers brevetés nécessaires dans notre armée de 1930, si réduite par rapport à celle de 1914, n'est cependant pas très sensiblement inférieur au nombre de brevetés en service au moment de l'explosion du conflit mondial. Nous comptions alors 1500 officiers dans les divers services de l'état-major. La guerre, avec ses pertes en vies humaines, a fait descendre cet effectif à 800 environ. Depuis la fin des hostilités, cet effectif s'est un peu relevé ; mais il manque encore nombre de titulaires pour les 1300 postes qu'il y aurait lieu de pourvoir actuellement. Pour combler ce déficit, il importera d'avoir des promotions de 90 à 95 officiers admis chaque année à l'Ecole de guerre.

Comment atteindre un pareil chiffre, le nombre des élus devant tout de même rester fonction de la moyenne des notes données au concours d'admission ? On a vu que la promotion de cette année ne comprenait que 73 noms. Il n'y avait pas 150 candidats au total. C'est donc un officier sur deux qui se présentent, que l'on accueille, et de l'aveu des examinateurs ou correcteurs des compositions écrites, la sélection ainsi obtenue ne se montre pas suffisamment rigoureuse.

Danger du côté corps de troupe et danger simultané du côté des états-majors. Deux vices qu'il paraît absolument nécessaire de réformer sans retard, si l'on désire conserver une armée digne des précédentes. Deux vices qui font bien sentir l'importance capitale toujours réservée au personnel et à sa formation intellectuelle ou tactique, même à une époque où le matériel semble avoir acquis une prépondérance troublante pour les esprits qui n'y regardent pas de trop près.

* * *

Il semble bien que cette question préoccupe.

Je la vois traitée en ce qui se rapporte à nos sous-officiers par un éminent camarade que vous appréciez comme il le mérite, dans votre armée : je veux parler du colonel Lebaud.

A cet échelon subalterne de la hiérarchie militaire, et l'on pourrait dire à la base de celle-ci, le problème de la formation des sous-officiers se pose avec une urgence que l'on ne saurait aujourd'hui méconnaître.

Pour atteindre le chiffre de 106.000 militaires de carrière que l'on a déclaré indispensable — quelles spéculations se trouvent à la

base d'une telle estimation ? — à l'application du service d'un an, on a recruté à cor et à cri tous les candidats qui se présentaient aux autorités militaires. Un chef de corps qui faisait mine de vouloir procéder par sélection, était blâmé ; on le soupçonnait de vouloir faire obstacle à l'application du service d'un an ! On lui ordonnait d'accepter tout renagement. Il en est résulté un corps de sous-officiers dont la médiocrité comme instructeurs n'est guère dépassée que par la médiocrité intellectuelle et quelquefois morale. Aussi une réaction tend-elle à se manifester en ce moment.

Mais elle ne suffit pas. Encore convient-il de rendre utilisables les sous-officiers dont on s'est encombré. Pour cela, le colonel Lebaud préconise très judicieusement la création d'écoles de sous-officiers en vue d'améliorer la valeur professionnelle des cadres de carrière. Qu'attend-on pour réaliser une si heureuse suggestion, que de nombreux chefs de corps ont d'ailleurs déjà émise tant dans leurs rapports annuels que dans les desiderata qu'ils expriment aux généraux quand ceux-ci viennent passer l'inspection de leurs troupes ?

Les écoles sont, aujourd'hui plus que jamais, à la mode dans notre armée. Au lieu d'affecter directement à un corps de troupe les sous-officiers qui rengagent ou d'y maintenir sans plus ceux qui viennent d'être l'objet d'une promotion, il serait incontestablement profitable de les faire tous passer pendant six mois environ, par une école de formation de sous-officiers de carrière où ils acquerraient, avec un complément d'instruction technique indispensable, la culture générale élémentaire qui leur fait défaut. Ainsi deviendraient-ils, pour leurs chefs, les auxiliaires précieux que se sont montrés leurs ainés.

Car ne l'oublions pas, dans notre armée d'après-guerre, le sous-officier devient un rouage dont ne saurait se passer le mécanisme complexe et délicat selon lequel nos régiments sont désormais agencés.

De tout temps, il faut bien le dire, le sous-officier a été essentiel. Les meilleures armées ont toujours été celles qui avaient les meilleurs sous-officiers. C'est dans les sous-officiers de l'ancienne armée monarchique qu'on a puisé les cadres officiers de la Révolution et de l'Empire. Après 1870, le bon sens populaire faisait dire chez nous, non sans une certaine vraisemblance, que nous avions été battus par le sous-officier prussien. Que serait devenu notre effort de nation armée après les sanglantes holocaustes de 1914 si, pour remplacer tant d'officiers tombés, nous n'avions pas disposé de la féconde pépinière de cadres représentée par nos sous-officiers des lois de 2 et 3 ans ?

Réciiproquement, les armées étrangères où la source est tarie

ou faible du recrutement des sous-officiers ne sont pas des armées solides dans leurs racines...

Aujourd'hui, de bons sous-officiers de carrière s'imposent par suite de la faible durée du service militaire et par suite de l'instabilité de l'encadrement en officiers. Eux seuls sont, dans nos régiments, les gardiens de la tradition d'où découle l'esprit de corps caractéristique de toute troupe permanente. Les soldats passent au régiment en une sorte de fantasmagorie décevante. Les nécessités de leur carrière obligent les officiers à des mutations continues. Il n'y a que le sous-officier qui demeure ; toute sa carrière se déroule normalement dans le même milieu.

Nécessité donc que le sous-officier appartienne à une élite ; élite modeste si l'on veut, mais élite quand même. Chaque échelon social ne comporte-t-il pas son élite ? ...

* * *

Quelle influence exerce aujourd'hui dans le recrutement des militaires de carrière la vieille institution des enfants de troupe ?

On peut se le demander à la suite de la publication récente au *Journal Officiel* des règles d'admission en vigueur aux places d'enfants de troupe.

Dans les armées d'autrefois, les jeunes Bara et Viala sont les types les plus célèbres de ces enfants qui, volontairement, s'adjointaient à une troupe dont ils devenaient en quelque sorte les fils d'adoption. Tous n'avaient pas l'occasion de se transformer en héros et de survivre ainsi dans la mémoire de leurs compatriotes. La plupart remplissaient des emplois de tambour ou clairon. Incorporés dans les régiments, le milieu ne présentait naturellement pas des garanties bien sûres en matière d'éducation. Fils de militaires et militaires eux-mêmes par nécessité, beaucoup prenaient le métier en dégoût et une fois évadés de l'armée, ils tournaient fréquemment au désœuvrement ou au vice. Tous finissaient par faire des déclassés.

Une loi du 19 juillet 1884 avait très heureusement transformé cette institution en retirant les enfants de troupe des régiments pour les réunir dans des écoles préparatoires. Là, sous une discipline d'apparence encore militaire, mais mieux adaptée cependant à leur âge, ils recevaient une instruction propre à faire d'eux des sous-officiers.

Etait-il possible, dans une démocratie comme la nôtre, de limiter aussi étroitement l'avenir d'un enfant et de le condamner *a priori*, dès sa prime jeunesse, à ne pas s'élever au-dessus de la condition modeste de ses parents ? Nul ne l'a pensé et en fait, les jeunes élèves

des écoles préparatoires qui présentaient des aptitudes à une instruction plus complète suivaient les cours des lycées avec faculté de se préparer aux concours d'entrée aux grandes Ecoles militaires. Bien des généraux de notre époque sont d'anciens enfants de troupe. Je me borne à citer l'un des plus éminents d'entre eux, le général Humbert, le vainqueur de Mondement à la tête de la division marocaine, le vigoureux commandant de la III^e Armée en 1918, le premier gouverneur militaire de Strasbourg redevenue française.

La plupart des enfants de troupe n'étaient pourtant pas réservés à un si brillant avenir ; ils faisaient des sous-officiers et si, parmi eux, il s'en trouvait de bons et même d'excellents, avouons qu'ils fournissaient quelquefois les pires. Bref, cette source de recrutement n'était pas, dans l'ensemble, meilleure que le recrutement direct, « dans le civil ».

Aujourd'hui, la nécessité d'avoir des spécialistes dans les emplois de mécaniciens ou autres catégories ressortissant à la branche des arts et métiers, a fait transformer les anciennes écoles préparatoires en écoles de formation d'artisans propres aux diverses spécialités dont l'armée a besoin de plus en plus. Il existe actuellement six écoles militaires préparatoires réparties comme il suit :

a) Cinq écoles de bases : Les Andelys, Autun, Billom, Rambouillet, Saint-Hippolyte du Fort ;

b) Une école de perfectionnement (école préparatoire technique de Tulle) ;

c) Des centres de perfectionnement (Autun et Versailles) qui reçoivent les enfants provenant des écoles de base, pourvus du brevet d'instruction primaire supérieure et ceux qui, non titulaires de ce brevet, ont atteint l'âge de 17 ans. A Autun fonctionnent les centres de perfectionnement d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et d'aéronautique ; à Versailles, les centres de perfectionnement des chars de combat et du génie.

Il est encore trop tôt pour qu'on puisse se rendre compte du rendement utile de l'institution ainsi transformée. Pourtant, dès maintenant, de bons esprits se demandent et non sans quelque apparence de fondement, si l'Etat, voulant témoigner de sa sollicitude à l'égard des familles de ses serviteurs, n'a pas mieux à faire que d'enfermer leurs enfants dans des écoles qui constituent comme autant de compartiments étanches séparés de l'école nationale. On parle beaucoup d'école unique chez nous et la masse des Français, imprégnés de démocratie, l'approuve... Les fils de militaires ne peuvent-il pas s'instruire, eux aussi, dans les écoles relevant de

l'Université, apprendre une spécialité dans les écoles normales techniques d'arts et métiers ? Des bourses judicieusement attribuées permettraient une sélection, éviteraient les déchets et tiendraient à l'abri de cette sorte de tradition de caste qui, si humble soit-elle, n'est pas dépourvue des vices dont tant d'exemples historiques nous ont apporté la révélation.

INFORMATIONS

L'avenir de l'aviation. — Notre camarade contradicteur de notre collaborateur, M. de Stackelberg, nous a adressé les lignes suivantes :

A la réplique de M. de Stackelberg publiée par votre livraison de janvier, autorisez-moi à opposer une duplique. Je m'emprise de reconnaître que la réplique est intéressante, même très intéressante, ce qui ne signifie pas qu'elle soit, à mon sens, entièrement convaincante.

Mon honorable contradicteur entend démontrer qu'il a largement tenu compte des perfectionnements dont l'artillerie, ou plutôt la défense anti-aérienne pourra bénéficier, mais en même temps il avoue s'être laissé implicitement influencer par les moyens puissants et rapides dont il a doté les avions de bombardement futurs. Après avoir énuméré les moyens de feu dont on se propose d'équiper les avions actuels, il écrit : « A côté de ces réalisations, nous ne voyons point de progrès parallèles de la D. C. A. » C'est juste et c'est faux ! Juste, si l'on ne considère que la D. C. A. terrestre, faux si l'on tient compte de toute la D. C. A., donc aussi de l'aviation de chasse, qui n'est autre chose qu'une D. C. A. aérienne.

Je commencerai par où M. de Stackelberg a fini, par la constatation du retard des moyens de défense sur les moyens de l'attaque. C'est toujours la fameuse lutte de la cuirasse et de l'obus ; un décalage doit exister, car la défense n'est que la réaction de l'attaque, et l'on n'a jamais découvert un remède avant d'avoir constaté et étudié la maladie. Les moyens de défense seront ainsi en retard sur ceux de l'attaque. Il y a lieu, toutefois, de faire une réserve, de retenir le cas où la défense utilise les mêmes moyens que l'attaque, ce qui est précisément le cas de la D. C. A. aérienne. A l'avion, elle oppose l'avion, à la mitrailleuse, la mitrailleuse ; à la lourdeur et à la lenteur des avions de bombardement, elle peut même opposer la légèreté et la vitesse des avions de chasse.